

# Rencontres Saint Hubert

## Finale Départementale

### Samedi 18 octobre 2025



Rendez-vous le samedi 18 octobre à 8h30 au centre Chevert (Plan d'accès ci-joint)

Le prix du(des) engagement(s) et du(des) repas ainsi que ce bulletin d'inscription, sont à envoyer au plus tard pour le 10 octobre 2025, à l'ordre de l'Association Meusienne des Rencontres Saint-Hubert, au 11 rue Paul Déroulède 55100 Verdun. Pour tout renseignement, vous pouvez appeler au 0647782507 ou au 06 75 58 08 99

CANDIDAT

Nom / Prénom : .....

Si moins de 20 ans, précisez la date de naissance : ...../...../..... Si chasse accompagnée, précisez le nom du tuteur : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : ..... @ .....

N° de téléphone fixe : ..... Portable : .....

N° permis de chasser : .....

Assurance N° de contrat : ..... Compagnie : .....

⇒ Le permis de chasser a été validé (n° de validation et date) : ..... pour le département : .....

CHIEN

Nom : ..... Affixe : .....

Race : ..... Sexe : ..... Date de naissance : ...../...../.....

N° tatouage ou puce : ..... N° L.O.F. : .....

⇒ Le chien doit être obligatoirement tatoué ou puce, même s'il n'est pas inscrit au L.O.F.  
⇒ La responsabilité de l'A.M.R.S.H. ne saurait être engagée pour toutes détériorations, dommages à vos compagnons, accidents survenus durant l'épreuve et manquements aux consignes.

Catégorie (cocher la case correspondant à votre catégorie d'engagement) :

- « Junior ou jeune en chasse accompagnée » avec chien d'arrêt ou spaniel non trialisant (moins de 20 ans à la date du concours)
- « Chasseresse » avec chien d'arrêt non trialisant
- « Chasseresse » avec chien d'arrêt trialisant
- « Chasseur » avec chien d'arrêt non trialisant
- « Chasseur » avec chien d'arrêt trialisant
- « Chasseresse ou Chasseur » avec spaniel non trialisant
- « Chasseresse ou Chasseur » avec spaniel trialisant
- « Archer » avec chien d'arrêt ou spaniel non trialisant

Important : pour les catégories « Trialisant », joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquez le n° du carnet de travail :

(Un chien est dit « trialisant » selon l'art. 8 du Règlement des RSH, dès l'instant qu'il a obtenu un Très Bon en field, un BICP 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> cat. En France ou à l'étranger. Si la récompense intervient entre la date de clôture d'inscription et le jour du concours, le concurrent est tenu d'en avertir l'organisateur.

Je déclare connaître le règlement des Rencontres Saint Hubert, m'y soumettre sans réserve, et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale. J'ai bien compris que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions du règlement, qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion & je certifie que mon chien est à jour de ses vaccins réglementaires.

Accédez au site de la FRSH



Fait à ..... le ...../...../.....

Prix du repas 20€

Réservation de ..... repas

Inscription et repas gratuit pour les -de 20 ans.

Montant des engagements :  
Tarif unique toutes catégories

**40€**

Le prix du(des) engagement(s) et du(des) repas sont à mettre au plus tard le 10 octobre 2025, à l'ordre de l'Association Meusienne des Rencontres Saint-Hubert, 11 rue Paul Déroulède 55100 Verdun

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler au 0647782507 ou au 06 75 58 08 99

Lu et approuvé / Signature :